



Le plan de rénovation de la recherche biomédicale

Le 23 mai dernier, Le « plan de rénovation de la recherche biomédicale », demandé par Président de la République suite au rapport Gillet, a été présenté aux ministres. Même si la situation politique actuelle mets de nombreux dossiers en attente, le STNRS CGT, souhaite denoncer le contenu de ce ce plan et dire son désaccord sur les solutions qu'il propose.

En effet, si ce document fait le même constat que tous les précédents rapports : le déclin de la recherche biomédicale Française, il n'est pas venu à l'esprit de tous les rapporteurs successifs que ce déclin pouvait être le résultat des réformes menées depuis le Pacte pour la Recherche de 2006. Ce pacte visaient soi-disant à simplifier le système pour le rendre plus visible à l'international en le centrant sur les universités.

En fait, aucun bilan des précédentes réformes n'est effectué et il s'agit dans ce plan, de réaffirmer les recommandations du rapport Gillet, et d'acter le transfert progressif de la mission d'opérateur de recherche de l'Inserm aux universités.

On y fait le constat que la recherche biomédicale est « en manque de pilotage » en France, et on propose de prendre exemple sur les NIH américains et de scinder l'Inserm en deux entités cloisonnées, une agence de programme et un opérateur de recherche dans les 18 mois à venir.

Le pilotage des unités de recherche devra être confié aux universités et les fonctions support et soutien (donc les IT), devront être mutualisées. L'Inserm « opérateur » de recherche doit seulement se réduire à un employeur de personnels et un pourvoyeur de moyens.

Les chercheurs de l'Inserm quand ils sont affectés à une UMR devront devenir des acteurs de la stratégie de l'Université, ce qui implique de participer à l'enseignement afin d'être identifiés comme « chercheurs Inserm de l'Université ».

Les enjeux de la connaissance sont, quant à eux, totalement absents de ce plan qui ne s'intéresse qu'aux transferts, aux applications, à la valorisation.

En effet, ce rapport juge qu'Inserm Transfert fait de la concurrence aux politiques de valorisation des universités (les SATT) et des CHU, et qu'il y aurait un conflit d'intérêt avec l'Inserm agence de programmes et détenteur de la propriété intellectuelle qui en résulte !

La propriété intellectuelle ne devrait donc plus revenir à l'Inserm mais plutôt à l'Université.

Enfin, Lors d'un point presse organisé le jeudi 20 juin 2024, Guillaume Gellé, président de France université, vient soutenir ce plan avec force. Il déclare que France Universités "fera avancer en priorité" les propositions de la mission Tunon de Lara-Armanteras, cela ne nécessitant ni dispositions législatives, ni dispositions réglementaires. Il dit aussi qu'il faut que l'agence de programmes de l'Inserm ait des moyens et qu'un nouveau rôle doit être dévolu aux universités, qui doivent devenir les cheffes de file de la recherche sur leur territoire dans lesquels les CHU jouent un rôle important".

L'objectif de ce « plan de rénovation de la recherche biomédicale » et celui de certains présidents d'université sont claires : il faut se débarrasser du seul organisme national en recherche médicale en santé qu'est l'Inserm, en le transformant en une coquille vide phagocyté par les nouvelles universités.

Le STNRS CGT denonce les manœuvres scandaleuses de France Université en ce moment d'instabilité politique majeure.

Nous, le SNTRS-CGT, mettrons tout en œuvre pour défendre l'Inserm, ses missions, et ses agents IT, Chercheurs et Chercheuses.

Nous dénoncerons avec force toute tentative de spoliation de l'Inserm, et en particulier de sa propriété intellectuelle ,dont les retombées sont issues de la recherche produite au sein de l'institut et doivent par conséquent bénéficier à l'Inserm, à ses chercheuses et à ses chercheurs.

Cette déclaration a été soutenue au CA par toutes les organisations syndicales représentatives